

Question n° 791 de MOINET Isabelle

à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

N° : 791 (2017-2018) 791

Réception : 28 février 2018

Echéance : 21 mars 2018

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes -

Objet : le contournement de Hamme-Mille

Question écrite

Depuis près de 40 ans, un projet de contournement de Hamme-Mille demeure en suspens. Il ne recueille pas l'approbation des autorités locales et des riverains qui préféreraient un aménagement d'un giratoire au croisement de la RN 91 et la RN 25.

Selon certaines sources, le Gouvernement wallon aurait dernièrement retenu cette seconde option et renoncé au coûteux projet de contournement.

Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer la réalisation du giratoire au croisement entre la RN 91 et la RN 25 ?

Dans l'affirmative, peut-il nous indiquer si un calendrier des travaux est déjà établi ? A combien sont estimés ces travaux ?

Confirme-t-il l'abandon définitif du projet de contournement ?

Dès lors, les terrains ayant été réservés au plan de secteur seront-ils rapidement libérés ?

Réponse

Je confirme le projet de réalisation d'un rond-point au croisement des N91 et N25.

Le montant des travaux s'élève à 650.000 euros TVAC.

Les travaux débiteront après attribution du permis d'urbanisme, dont l'introduction de la demande par l'Administration est imminente.

Par ailleurs, le projet de contournement de Hamme-Mille est indépendant du projet de création du rond-point, ce dernier consistant à améliorer le carrefour à feux actuel.

Il n'y a pas d'intention d'abandon définitif du projet de contournement.

La modification du plan de secteur et de sa zone de réservation n'est pas envisagée à l'heure actuelle.